L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

PAR BULLITT, MAGNE & Cie.
No. 81, Rue Chartres.

[illegible]

NOUVELLE-ORLEANS:
MARDI MATIN, 8 DECEMBRE 1840.

POUR GOUVERNEUR:

HENRY JOHNSON.

Sujet à la décision de la Convention des Whigs de l'Etat.

POLITIQUE ETRANGERE.

FRANCE.

Le nouveau ministère.

II.

L'atteinte portée à la considération extérieure de la France, par la retraite du cabinet du 1er mars, est une grande calamité morale, si grande qu'elle peut être suivie immédiatement à l'intérieur des effets les plus désastreux. Le sentiment d'honneur national qui anime la majorité des Français, est d'une extrême susceptibilité, et cette susceptibilité a dû singulièrement s'augmenter au milieu de l'excitation qui règne depuis quelque temps dans tous les esprits. On se rappelle avec quelle énergie se manifesta l'indignation des Parisiens à la seule annonce des clauses du traité de Londres; eh! bien, cette généreuse indignation ne s'est pas renfermée dans la capitale; elle a pénétré dans toutes les provinces; les trois quarts au moins de la population sont convaincus aujourd'hui qu'une nouvelle ligue européenne s'est formée contre la France et rêve contre elle les projets les plus hostiles; ils sentent en outre qu'il y va de la dignité de la nation française de ne pas laisser s'accomplir l'œuvre d'iniquité entreprise par la coalition et ils aiment mieux la guerre avec ses plus effroyables suites qu'une paix honteusement conquise au prix d'une lâcheté. Aussi s'étaient ils tout naturellement rattachés à un ministère qui partageait leurs sentimens. Ce ministère d'abord n'avait peut-être pas de grandes sympathies dans la nation; on lui en voulait sans doute de s'être laissé jouer par la vieille diplomatie; mais lorsqu'on l'eut vu à l'œuvre, lorsqu'on eut reconnu que son énergie et sa décision ne resteraient pas au-dessous des difficultés de la situation, les préventions tombèrent et il fut sincèrement appuyé par la majorité des Français qui s'habitua à le reconnaître comme le représentant de ses volontés et de ses vœux. Le renversement du cabinet Thiers a donc été tout d'abord un désappointement pénible pour cette majorité: elle ne s'est, pas plus que les puissances étrangères, abusé sur la signification de ce fait; elle a compris que c'était l'abandon définitif de la politique ferme et digne qui convenait à ses généreuses inclinations, et cette conviction s'est accrue chez elle, lorsqu'on a su quels successeurs étaient donnés aux ministres du 1er mars. Aussi tandis que cette révolution ministérielle était saluée avec une joie triomphante par les adversaires de la France, elle causait à l'intérieur une espèce de consternation! Il est si rude pour des hommes d'un peu de cœur de se sentir humiliés devant l'étranger et de ne pouvoir se soustraire à la honteuse solidarité que fait peser sur toute une nation la couardise de son chef!

A ce sentiment de stupeur peut succéder la colère, et la colère du peuple est terrible surtout quand elle prend sa source dans l'amour propre blessé! Qui sait si, à l'heure où nous écrivons, cette colère n'a pas déjà fait explosion? Qui sait si des soulèvemens populaires ne sont pas déjà venus protester contre la conduite du Roi? Espérons cependant qu'il n'en est rien et que les Français, avant d'avoir recours à l'insurrection, cette dernière ressource des nations trahies, auront voulu essayer des moyens parlementaires, moyens plus lents, mais plus sûrs et plus efficaces! Ainsi, on ne saurait le nier, la position de Louis Philippe est des plus critiques: sa volonté va se trouver en contact avec celle de l'immense majorité de la Chambre des Députés, et si par hasard celle-ci venait à faillir, l'insurrection populaire serait là!

La volonté parlementaire ne faillira pas, on a le droit de le penser. Les députés qui ont récemment quitté leurs départemens pour se rendre à Paris, sont encore tout animés de l'excitation qui règne parmi leurs concitoyens, et d'ailleurs ne seront-ils pas au besoin ralliés par M. Thiers qui a tout à la fois à faire prévaloir un généreux système, et une vengeance sans doute à satisfaire? Son influence a grandi par sa chute, et nous ne serions pas surpris de le voir porté à la présidence de la Chambre basse. Ce serait pour le coup que Louis Philippe aurait à trembler devant ce petit homme qu'il a si cavalièrement laissé partir. Quoique chose qui arrive, la lutte sera chaude et d'autant plus terrible pour la royauté qu'elle sera suivie avec une inquiète attention par la population tout entière, dont la pensée agira nécessairement sur la conduite de ses représentans. Qui sait si la royauté n'est pas destinée à périr dans cette arène brûlante où elle entre presque sans défenseurs, presque sans armes et où elle compte pour adversaires de rudes jouteurs qui s'appuient en ce moment sur les sympathies populaires? Ce n'est certes ni M. Guizot, ni le maréchal Soult qui la sortiront des périls où ils ont consenti à la suivre: le vieux soldat courtisan a perdu tout son prestige, et M. Guizot est sans aucune influence personnelle. Ils auront beau se mettre au-devant des coups qu'on portera au Roi, leur maître; ils périront sans le sauver. Tout leur dévouement n'y pourra rien; ils ne seront que d'impuissans auxiliaires: car la lutte, il ne faut pas se faire illusion, la lutte ne sera plus d'opposition à ministère, mais de peuple à Roi! Dans les grandes crises, le peuple ne succombe jamais!

Il est triste après tout de songer que le gouvernement français qui pouvait avec quelque fermeté et quelque énergie sortir glorieusement de toutes les épreuves qu'il subit, pour avoir voulu conserver à tout prix une paix mauvaise et sans franchise, ne recueille en retour de tous ses sacrifices que la honte à l'extérieur, et qui sait? la révolution à l'intérieur! C'est le cas, ou jamais, de dire avec une sincère commisération: "Dieu sauve la France!"

Les journaux de l'Alabama sont absorbés par la discussion de la question de savoir s'il vaut mieux élire les membres de la chambre des représentans au Congrès par district que par ticket général.

Dans quelques Etats on élit les représentans au Congrès par ticket général; mais dans la majorité partie on nomme par district.

On peut sans doute donner des raisons pour soutenir l'une ou l'autre thèse; mais il nous semble que l'une vaut infiniment mieux que l'autre.

Les partisans de l'élection par ticket général disent que la représentation d'un Etat étant homogène, elle a plus de poids dans les conseils de la nation, et que comme tout se fait par majorité il est naturel que toute la représentation d'un Etat soit l'expression de la majorité de cet Etat.

Les partisans de l'élection par district pensent, de leur côté, que plus la représentation est directe, plus elle est légitime car plus elle traduit exactement l'expression de la volonté populaire.

Nous avouons que nous sommes de cette dernière opinion.

Dans tous les gouvernemens vraiment démocratiques, c'est la majorité qui gouverne. il ne saurait en être autrement. Mais la minorité, tout en cédant, peut bien penser qu'elle a été condamnée injustement parce qu'elle subit en effet la tyrannie de la majorité. Or plus une forme de gouvernement tend à respecter les droits de la minorité, tout en reconnaissant la toute puissance de la majorité, plus elle se rapproche de la perfection.

Pour nous faire mieux comprendre de tout le monde, appliquons ces principes à l'Etat de la Louisiane.

Notre Etat est divisé en trois districts congressionnels et chaque district nomme son représentant. De cette manière il n'y a que la minorité de chaque district qui soit obligée de céder à la majorité; tandis que si l'élection de nos trois représentans se faisait par ticket général il se pourrait que la majorité d'un seul district neutralisât la majorité des deux autres.

Que par exemple le premier district donne 2500 voix de majorité pour l'opinion A sur 8000 votans, le second 400 voix pour l'opinion B, sur 4000 votans, et le troisième 2000 aussi pour l'opinion B sur 8000 votans et il en résultera d'après le mode actuel de voter par district que l'opinion A ne l'a emporté que dans le premier district et que l'opinion contraire a réussi dans les deux autres; tandis que l'opinion A aurait emporté tout l'Etat d'après le système du ticket général. Il en résulterait encore, et ceci est plus important, que dans le premier cas 13450 individus imposeraient leur volonté à 7350 tandis que dans le second 10,050 individus imposeraient leur volonté à 9,950!

Et qu'on ne croie pas que l'esprit de parti ait le moins du monde influencé notre opinion sur cette question; car nous ne l'avons envisagée qu'en elle même, au point de vue des principes, et sans nous préoccuper en aucune manière de l'avantage que tel ou tel parti pourrait en retirer.

Les halles de la première Municipalité ont été affermées hier comme suit:

La halle aux légumes à Mr. Lino de la Rosa	$[illegible],370
La halle aux boucheries à M. Lasata	53,925
Ensemble	$[illegible]
L'an dernier elles avaient été affermées comme suit:	
Halle aux boucheries,	$[illegible],100
Halle aux légumes,	36,000 [illegible]
Excédant	$[illegible]

On a fait hier l'ouverture de la halle de la troisième municipalité. Tout annonce le succès de cet utile établissement.

THEATRE D'ORLEANS.

LA PIE VOLEUSE.

LES DEBUTANS.

Les vieux opéras sont précieux pour nous autres qui sommes toujours obligés d'avoir un avis à propos d'un chanteur; c'est là en effet qu'on peut le juger tout à son aise. Les mélodies qu'il exécute sont si familières à notre oreille que nous saisissons de prime abord les mérites et les faiblesses de l'exécution, les faiblesses surtout! Cela pourrait bien nous rendre un peu plus sévères, si nous n'avions soin de nous tenir en garde. Après tout la bienveillance du public sera toujours en mesure de réformer la rigidité de nos jugements: à lui la souveraineté au théâtre.

La *Pie Voleuse*, cette œuvre délicieuse d'un maître qui ne compte guères que des chefs-d'œuvre, a soumis de nouveau à notre examen, Mme. Darmand ainsi que MM. Bernadet et Caussé dont nous avons déjà dit quelques mots; et outre M. Darmand dont nous n'avons pas parlé et pour cause: nous ne l'avions pas entendu. On prétend cependant que cet acteur a chanté dans Robert le Diable et l'Ambassadrice. Malgré cette mauvaise plaisanterie que nous regrettons d'avoir laissé passer, mais que nous n'avons pas le temps d'effacer, rendons lui le champ pleine justice à ce baryton: il a peu de point de voix, cela est vrai; mais c'est un chanteur de la même école que notre vieux Welsh, cet artiste de tant de conscience, si regrettable pour le public, si regrettable aussi pour l'administration. M. Darmand n'a pas cette chaleur toute juvénile, cette verve et cet aplomb qui distinguaient si éminemment celui qu'il remplace; il n'a pas une méthode aussi sûre, pas autant d'habileté, et cependant il fait plaisir encore: il joue avec soin; dit avec assez de finesse, et sans être, nous le croyons du moins, un bien bon musicien, il chante agréablement. Lorsqu'il avait de la voix, si jamais il en a eu, il devait avoir du succès.

Du mari à la femme la transition est toute naturelle; chaque jour, et nous le disons sincèrement, chaque jour nous nous félicitons de voir Mme. Darmand dans les rôles que Mme. Neveu nous défigurait naguères avec tant d'intrépidité: Mme. Darmand gagne singulièrement à la comparaison. Elle a, on le sait, l'immense mérite d'être charmante à la scène, elle a pour nous le mérite à tout le moins aussi grand de se dépouiller chaque jour de cette afféterie de mauvais goût qui nous avait choqué à son premier début. Qu'elle cherche le naturel et la simplicité, elle est sûre de plaire et de plaire beaucoup. Comme actrice, elle est très satisfaisante dans le rôle de Charlotte de l'*Ambassadrice*; bien qu'elle y manque un peu de gaîté, elle n'y laisse rien à désirer dans celui de Petit Jacques de la *Pie Voleuse*. L'habit d'homme lui va merveilleusement bien et fait ressortir une très jolie jambe; la perruque blonde dont elle se coiffe donne un charme particulier à sa physionomie qui a tout à la fois de l'élégance et de l'expression: la perruque blonde fait valoir les sourcils et les yeux noirs. Les rôles d'homme, à la façon de Déjazet, et ceux de femme portant poudre doivent être le véritable triomphe de Mme. Darmand. La chanteuse chez elle nous paraît un peu au-dessous de la comédienne; sa voix est assez nette, assez bien timbrée et assez juste lorsqu'elle chante *mezza voce*; mais l'intonation n'est pas toujours bien assurée; mais elle devient fausse quand on la force un peu. Ce sont là de graves défauts sans doute; heureusement il y a des compensations, et nous n'en avions pas chez Mme. Neveu. C'est donc une heureuse acquisition que Mme. Darmand. Nous pourrons bien de tems à autre lui faire un peu la guerre à propos de ses imperfections, mais nous serons toujours disposés à relever les qualités qu'elle peut avoir.

La *Pie Voleuse* est bien moins favorable à M. Bernadet que *Robert le Diable*: cette musique si légère, si vive, si facilement ornée ne convient pas à sa voix qui est complètement dépourvue d'agilité. Malgré le mérite qu'on lui reconnaît comme musicien, il manque de netteté dans l'exécution. Cela s'est fait sentir surtout dans la belle phrase qui commence le trio du premier acte. Du reste on nous assure toujours que M. Bernadet a de la voix et beaucoup, nous sommes encore à nous en apercevoir. Peut-être quelque jour, tant est grande notre bonne volonté! finirons-nous par lui en trouver un peu. Dieu le veuil le!

Le grand talent de M. Caussé, c'est d'être toujours à son affaire; il suit avec attention l'orchestre, commence timidement, puis, lorsqu'il est bien sûr de la pureté du son qu'il tient, il le lance habilement dans la salle. Et on l'entend, je vous assure; on l'entend malgré l'exiguité de la voix qu'il possède. Cette voix d'ailleurs rachète sa faiblesse par un timbre plein de douceur et de pureté et par je ne sais quoi d'ému, de pénétrant, de *sensible* qui n'est pas sans charme. Nous sommes fâchés qu'on ait songé à comparer M. Caussé à Cœuriot: il ne saurait exister entre ces deux artistes aucun point de ressemblance, chacun d'eux vaut son prix; le public nous le croyons, se plaira à entendre le ténor de cette année, mais il se souviendra quelquefois encore de ce jeune homme infatigable qui créait dix ou quinze rôles nouveaux dans une saison où il jouait soixante dix fois, et qui, malgré la précipitation avec la quelle il était forcé d'étudier ces rôles, trouvait encore le moyen d'être bon dans quelques-uns, charmant dans d'autres, supportable dans tous.

Qu'il nous suffise de citer *Richard Savage* où il a rencontré de fort belles inspirations dans le rôle de Richard Steele et l'*Eclair* où il était si plein de naturel. Le rôle de Ralph semblait en vérité fait pour lui: sa taille élancée, son air de jeunesse, son assurance, son ton dégagé, allaient fort bien à ce caractère, mélange assez singulier de niaiserie et de finesse, de rustique et de bonhomie, d'instruction de collége et de lourdeur campagnarde. Là surtout il avait l'air d'un enfant de bonne maison mal élevé, mais qui garde encore une certaine distinction. Certes nous sommes bien aises d'avoir M. Caussé, mais nous serions plus aises encore si, tout en l'acquérant, nous avions pu conserver Cœuriot. L'administration nous répondra qu'on ne peut pas tout avoir.

Nous sommes arrivés sans y penser sur le chapitre de nos anciennes connaissances; c'est bien le moins que nous leur fassions un léger salut en passant, à celles du moins que nous avons revues dans la *Pie Voleuse*. "*Mam' Mathieu, la première, a droit à nos hommages*", non pas qu'elle soit bonne dans cet opéra: la chère dame n'y a pas de prétentions! Elle se réserve pour d'autres occasions meilleures et elle a grandement raison. L'*Ambassadrice* lui a fourni dernièrement un de ses triomphes accoutumés; mais il nous semble qu'on n'a pas assez remarqué la nouvelle coiffure dont s'est ornée la vénérable tête de la respectable baronne de Barnett. Cette coiffure est littéralement une couronne de petits gateaux glacés, rouges et blancs, surmontés de plumes écarlates de la plus belle espèce: elle est ébouriffante! A côté de Mme. Mathieu, Oternod forme un singulier contraste. Oternod est un acteur qui fait tout doucement de son mieux, un comique d'une gaîté peu communicative, d'une gaîté légèrement triste, si l'on peut parler ainsi, un chanteur qui chanterait s'il avait de la voix. Ah! pardon, j'oubliais que la chose n'est pas indispensable sur notre théâtre.

Nous avons déjà souhaité la bienvenue à Mlle. Calvé, et ce jour là pour elle nous avons oublié tous les autres: nous n'avons parlé que d'elle. C'était tout simple; il sera tout simple aussi qu'aujourd'hui nous ne lui disions qu'on mot, d'autant que nous avons déjà fort longuement bavardé, ce nous semble! "Mademoiselle, vous êtes charmante toujours! A quand le *Domino noir*? A quand le *Brasseur de Preston*? Il nous tarde de vous applaudir dans ces charmans opéras dont vous êtes la reine! A bientôt, n'est-ce pas?" J. L.

CIRQUE OLYMPIQUE.

Rue Poydras.

Décidément ce nouvel établissement est en bon chemin de fortune; comment pourrait-il en être autrement? Régisseur, acteurs, chef d'orchestre, musiciens, écuyers, tous comprennent bien la tâche qu'ils ont à remplir, et travaillent avec une activité toujours nouvelle à satisfaire la curiosité du public qui de son côté ne leur fait jamais défaut: chaque soir la salle est comble. Quel est celui qui ne veut pas profiter des quelques soirées que M. Eaton, tragédien plein de mérite et imitateur parfait, a à accordées à ce théâtre pour venir apprécier les talents de MM. Conner & Ludlow? quel est celui qui ne désire pas connaître Madame Maynard dont le jeu est si plein de vérité et la tristesse si délicieuse, et qui ne voit pas toujours avec plaisir la gracieuse Madame Farren. D'ailleurs ne faut-il pas faire connaissance avec Mr Hernandez, ce *Monsieur âgé de cinq ou six* ans qui a une si jolie petite tête et de si beaux cheveux blonds, ce gentil petit démon dont la hardiesse et l'agilité étonneraient Auriol lui même; nous conseillons à Mr. Hernandez de faire faire pour son fils une large *christmas box* en forme de dray après laquelle Mr. Hernandez sera obligé de faire atteler son cheval pour emporter les étrennes que les *ladies* des premières vont lui faire pleuvoir le jour de l'an. Ne faut-il pas aller rire avec M. Eldred, clown, dont les réparties comiques ne tarissent jamais, ne faut-il pas lui entendre chanter "The good old day of Adam and Eve," et puis les amateurs de chevaux (et ils ne manquent point) ne peuvent pas perdre une si belle occasion. Il y a vraiment parmi ces animaux quelques uns qui méritent d'être admirés; le cheval bai surtout que Mr. Hernandez montait vendredi soir nous a paru élégamment découplé.

La *Gazette de Port Allen* [illegible] Il y a une grande disparité [illegible] la salle politique en construction [illegible] celle qui a quelque [illegible] décorations. Le sujet reproduit sur [illegible] est le débarquement de Christophe Colomb [illegible] d'Amérique, cette œuvre a été heureusement exécutée par les pinceaux de M. Mondelli.

Ce soir première représentation de Timour the Tartar, par MM. Conner, Ludlow, Mme. Maynard, Farren, et toute la troupe équestre. Cette pièce a été préparée à grands frais nous ne pouvons douter de son entière réussite.

On lit dans la *Gazette de Baton Rouge* du 5:

"*La Geole de la Paroisse*.—La semaine dernière sept nègres se sont échappés de la nouvelle geole de cette ville. Nous recommandons aux membres du jury de police, lorsqu'ils seront assemblés, de prendre des mesures pour que la geole soit réellement une prison sûre. Les propriétaires des nègres marrons viennent réclamer leurs esclaves et sont très vexés d'apprendre en arrivant qu'ils se sont évadés; et nous, nous sommes obligés bien souvent d'en perdre les publications. Il vaudrait beaucoup mieux se servir de nouveau de la vieille geole en bois et déclarer celle nouvellement construite en briques, incapable de servir de geole."

Departs et Arrivages, par ordre de date, des navires à vapeur entre le Nord-Amérique et l'Angleterre; et époques où les lettres doivent être expédiées de la Nouvelle-Orléans.

Noms des navires à Vapeur.	Departs d'Angleterre.	Departs du Nord.	Lettres pour en voyer de
Président	Liverpool, déc 1	N.-York, jan 1	10 déc.
Columbia	Liverpool, déc 4	Boston, jan 1	13 déc.
British-Queen	Londres, jan 1	N.-York, fev 1	21 janv.
Britannia	Liverpool, jan 4	Boston, fev 1	20 janv.
Great-Western	Bristol, jan 12	N.-York, fev 10	1 fev.

DERNIERES DATES.

New-York	nov 26	Liverpool	nov 4
Boston	nov 24	Londres	nov 4
Philadelphie	nov 27	Havre	nov 5
Washington	nov 27	Paris	nov 4
Baltimore	nov 27	Bordeaux	oct 28
Charleston	nov 29	Madrid	oct 26
Vera-Cruz	nov 17	Vienne	oct 22
Tampico	nov 17	Havane	nov 26
Mexico	oct 24	Houston	dec 3

COMMERCIAL.

MARCHE MONETAIRE.

Nouvelle-Orléans, 8 décembre 1840.

Espèces	2 @ 7	pour cent prime	
Billets de banque des E.U.	du pair à 1 pr.		
Notes de la Trésorerie	2 @ 3		do.
Souverains	$4 84	@ $5	
Doublons Espagnols	16 75	@ 17	
de Mexicains	15 75	@ 16	
Américain	2	@ 3 pour cent prime.	

MARCHE DE LA NLLE-ORLEANS.

Lundi soir, 7 décembre 1840.

Il y a eu de bonnes demandes de coton aujourd'hui; cependant les détenteurs demandaient des prix plus élevés encore que nos côtes, tandis que les forts acheteurs ne paraissaient nullement disposés à satisfaire à ces demandes. Cependant il s'est fait d'assez fortes transactions et 2500 balles environ ont été vendues à de bons prix. Parmi les ventes nous signalons 200 balles Louisiane et Mississipi à 10½; 600 de à 9½; 100 de à 8; 72 de à 9½; 112 de à 8½. Nous dirons en passant que 14 cents ont été refusés ce matin pour une partie de récolte de choix fort comme du reste.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.

Correspondant à celle du Hâvre.

Louisiane et Mississipi.

Ordinaire et bas, de	7 3-4 à 8
Ordinaire,	8 1-2 à 8 3/4
Bon ordinaire,	9 à 9 1-8
Bon ordinaire et petit courant,	9 3/4
Petit courant et courant,	10 1-2 à 11
Bon courant	11 3/4

Le marché de sucre a été très actif aujourd'hui et environ 500 boucauts ont été vendus aujourd'hui sur la levée à de très bons prix, dans les limites de nos côtes que nous fixons de 4½ @ 6½ cents pour les qualités extrêmes. Il y a de bonnes demandes de sucre sur les habitations et plusieurs acheteurs sont allés faire leurs achats à la côte.

La Mélasse continue à être négligée et le prix est une tendance à la baisse. Nous côtons de 21 @ 22.

La farine n'a éprouvé aucun changement; quelques ventes se sont faites aujourd'hui de 4 50 @ 4 75 suivant les quantités.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Shakspeare, Miner, New York, J E Woodruff
John Holland, Snow, Glasgow, A & J Dennistoun & co
Archer, Marston, Philadelphie, J D Denegre
Sidney, Cowen, Liverpool, L H Gale
Columbiana, Barker, Havre, Chevremont & co
Talleyrand, Thomaston, Boston, J A Merritt
Brick Lime Rock, Fales, Alexandrie, D. C. Bedford & Beck
Galveston, Barr, Baltimore, J H Ashbridge
Goel. Bell del Mar, Randall, Havane, D Marmon

ARRIVES.

Bateau de remorque Hudson, McMillen, de la Passe N. Est.
Bateau de remorque Porpoise, Davis, venant des Passes.
Bateau de remorque Mountaineer, Mansides, de la Passe Sud Ouest.
Navire Pioneer, Graham, en 19 jours d'Alexandrie, sur lest, au capit.
Navire Trenton, Bennett, en 12 jours de New York, à F. Laidlaw.
Navire Courtenay, Brown, de Liverpool, 21 oct. à Kennedy, Darel & co.
Navire Princess Victoria, (ang.) Nairn, de Bristol, Ang. 6 oct., sur lest, au capit.
Navire J ho Marshall, Poythress, de Liverpool, 10 oct. au capit.
Barque Roselba, Spencer, de Rio de Janeiro, 7 oct. à W. G. Hewes & co.
Barque Everson, Couillard, de Malaga, 21 oct. au capitaine.
Brick Lycoming, Paine, de St. Yago de Cuba, 22 nov sur lest, au capit.
Brick Alcinus, Scofield, de Portland Me. via Key West, au capit.
Goel. Herald, Crockett, de St. Marks, sur lest, au capitaine.
Goel. Viola, Lane, de Pensacola.
Goel. Alert, Nicholson, de Key West, sur lest, à J Crosby.
Goel. Belina, Miner, de Key West, au capit.
Goel. Marriett Louisa, Paine, de la Balize Honduras, 21 oct. au capit.
Goel. Wolcott, Northrop, de Charleston, à A & J Dennistoun & co.
Brick William, Bacon, de St. Marks, sur lest, au capt.
Sloop Algerine, Lyncoln, de la Mobile.
Steamer Teche, Thomasson, de Port Hudson.
" Renown, Hoare, de Cincinnati.
" Baton Rouge, Brenham, de Vicksburg.
" North Star, Brown, de Cincinnati.
" F. Miller, Funston, du Yazoo City.
" J. Dupré, Gordon, de Baton Rouge.
" Bogue Homa, Wrentmore, de Lafourche.
" Rodolph, Wilson, de Natchez.
" Ellen Frank, du Port Hudson.
" Robt. Fulton, Kennedy, de Baton Rouge.
" Bonaparte, Briggs, du Fort Adams.
" Princess, Sandford, de Natchez.
" Josiah Nichol, Dashiel, de St. Louis.
" Constellation, Payne, de Randolph.
" Wm. French, McConnell, de Natchez.

☞ LES personnes désirant placer leurs capitaux dans de bonnes et belles propriétés, pourront le faire en assistant à la grande vente d'immeubles abandonnés par Martin Gordon, Jr., à ses créanciers, qui aura lieu aujourd'hui, à la Bourse St. Louis, par le ministère de Jos. A. Beard. 8 déc—1

Marié par le révérend père Borgna, M. Gaspard Perrot, natif de Chambéry, à Mlle. Marie Louise Pascalite Lalanne de Beaumarais de cette ville.

AVIS.—Le public est prévenu qu'il sera fait une expérience Mercredi, 9 du courant, à 4 heures de l'après-midi, avec le modèle d'une machine inventée pour enlever les obstructions à l'embouchure du Mississipi, de l'autre bord du fleuve (Ferry de la Seconde Municipalité) dans un étang sur l'habitation de M. Bell. Les négociants, éditeurs de journaux, maîtres de Poste, capitaines de navires, artisans, et tous ceux qui s'intéressent aux améliorations dans l'embouchure du Mississipi, sont invités à y assister. En cas de mauvais tems, l'expérience sera remise à un autre jour, dont le public sera prévenu. 8 déc—1

AVIS.—J. DUCOURNEAU & Co., rue de Chartres No. 118, ont l'honneur de prévenir leurs pratiques et le public en général, qu'ils viennent de recevoir par les navires Andelle et Talahassee, du Havre, leur assortiment de marchandises pour la saison et confectionnées dans le dernier goût, à Paris, tels que, Palletot ouaté, Pardessus, Redingotes, Habits, Manteaux, Cravates, Bretelles, Caleçons tricot et soie, Chemises de peau soie et tricot, Casimirs pour pantalons dernière mode, Soiries pour gilet &c. &c. Le tout choisi par J. Ducourneau et confectionné en sa présence. Ils saisissent cette occasion pour renouveler à leurs pratiques qu'ils feront tous leurs efforts pour les satisfaire amplement. 8 déc—3 J. DUCOURNEAU & Co.

JE remercie infiniment les différentes compagnies de pompiers ainsi que les Messieurs dont les généreux efforts ont si puissamment contribué à sauver mon mobilier, lors de l'incendie de ma propriété. 8 déc—1 N. OARA.

DES propositions pour réparer la maison de résidence située à côté de l'église méthodiste, dans la rue Poydras, laquelle maison a été endommagée par le feu dans l'incendie du 6 courant, seront reçues au bureau de la Compagnie d'Assurance Maritime et contre les incendies de l'Ouest, jusqu'à jeudi soir, le 10 du courant. 8 déc—3

COMPAGNIE DE LA PRESSE A COTON D'ORLEANS

Nelle. Orléans, 5 décembre 1840.

UNE assemblée des actionnaires est convoquée pour samedi, le 19 courant, dans l'office de Jn. M. Nicholson, à la banque de Carrollton, à 4 heures p. m.

Par ordre de la direction.

8 déc JN. NICHOLSON, Président.

CHAMBRE DE COMMERCE DE LA NLLE. ORLEANS.

Comité d'arbitres pour novembre 1840.

MM. W. C. Mylne, MM. John Martin,
M. Musson, E. Mallard,
M. Moore, S. K McMurdo,
J. A. Merritt. 14 nov.

ROBERT J. KER,
AVOCAT,
No. 33, rue Royale, encoignure de la rue de la Douane
24 nov—1m Nouvelle-Orléans.

JOHN L. WHITE,
NEGOCIANT-COMMISSIONNAIRE,
No. 40, rue Poydras,
NOUVELLE-ORLEANS.
23 nov—1 m

G. WESTFELDT & BRO.
Négociants Commissionnaires,
A la Mobile.
Feront des avances libérales en argent sur envoi de produits adressés à eux. 18 nov

FREDERIC WILKINSON.
Député voyer général de l'Etat de la Louisiane,
Courtier de propriétés foncières, à l'Arcade St. Charles.
1er déc—☞ Nouvelle Orléans.

☞ JOHN T. LAGUERENNE & Co. ont transporté leur magasin dans la rue Natchez No. 33, entre les rues des Magasins et du Camp. 1er déc

AVIS.

LES personnes qui doivent à l'ancienne raison E. Johns & Co., maintenant en liquidation, sont requises de venir régler entre les mains des syndics, dans le courant du présent mois de décembre, pour éviter des poursuites qu'il faudra faire après ce temps expiré.

E. JOHNS,
J. F. MANOUVRIER.
Syndics
8 déc—12 [illegible] enc. St. Charles et de la Commune.

INSTITUTION MUSICALE.

LE soussigné offre respectueusement ses services aux citoyens de la Nouvelle-Orléans comme professeur de piano et de musique vocale. Dix huit années d'expérience dans cette profession et l'attention minutieuse qu'il donnera à l'enseignement de ses élèves lui mériteront, il ose l'espérer, la confiance et l'approbation de ceux qui voudront l'honorer de leurs services. HENRY C. WALSH.

Références:
Le révérend évêque A. Blanc.
John Nicholson, Esq.
MM. Caldwell & Ricky:
Colonel Philip Hickey, Est. Bâton-Rouge.
13 nov—1m [illegible]

HUILE de lampe—1000 gallons en magasins et à vendre par FIELD & Co, 60 Bienville.
8 déc

POUR BATON-ROUGE, Port Hudson et tous les ports intermédiaires.—Le steamer TECHE, capitaine Thomasson, fera tous les voyages réguliers entre la Nouvelle-Orléans et les ports ci-dessus. Partant d'ici tous les mercredis et samedis à 10 heures du matin, et de Port Hudson, tous les lundis et jeudis. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à HERBERT TETE, 12, Conti.

POUR BAYOU BOEUF, et tous les ports intermédiaires.—Le steamer BOGUE HOMA, [illegible] partira [illegible] le [illegible] à 4 heures. [illegible] HENRY TETE, 13, rue Conti.

POUR LOUISVILLE, [illegible]—Le steamer VAN BUREN, [illegible] partira pour les ports intermédiaires [illegible] à 4 heures p. m. Pour fret ou passage, [illegible]

BATEAU DE LA MALLE DES ETATS-UNIS POUR LOUISVILLE, Natchez, Vicksburg, Memphis et Randolph.—Le steamer WM. FRENCH, capitaine McConnell, partira pour les ports ci-dessus et intermédiaires, mercredi, le 9 décembre, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à E. E. LAWRENCE, 25, Nlle. Levée.

Le Wm French prendra de fret pour Florence, Alabama. 8 déc

POUR VERMILLIONVILLE, (Attakapas,) et les ports intermédiaires, par le Plaquemine.—Le steamer CINDERELLA, capitaine Hark, partira pour le port ci-dessus et les ports intermédiaires ce soir, le 8 courant, à 4 heures p. m. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à J. HALL & A. B. BEIN, 25, Nlle. Levée.
8 déc

POUR PORTSMOUTH et les ports intermédiaires.—Le steamer SCIOTO VALLEY, capitaine Charles, est prêt à recevoir du fret et partira mercredi prochain le 9 courant, à 10 heures A. M. Pour fret ou passage, s'adresser à JUSTUS VAIRIN & Co., 17, Commerce.
7 déc

BATEAU DE LA MALLE DES ETATS-UNIS.—Le steamer ROB. FULTON, pour BAYOU SARAH, capitaine J. Kinney, partira de cette ville chaque mardi et samedi, à 10 heures A. M., et de Bayou Sarah, les lundi et mercredi, à 6 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord. 8 déc

POUR ST.-LOUIS ET ALTON—Le beau steamer à vapeur PLATTE, capit. Hughes, partira pour les ports susdits et ceux intermédiaires, mardi, 8 du courant, à 4 heures de l'après-midi. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au bout de la rue Poydras, ou à JOHN R. SHAW & Co., No. 34, rue Poydras.
6 déc

STEAMER MAID OF ORLEANS. POUR ST. LOUIS ET ALTON.

Le splendide et bon marcheur S. B. MAID OF ORLEANS, capt J. Washouter, est maintenant prêt à recevoir du fret pour les ports ci-dessus et ceux intermédiaires et comme il a la plus grande partie de son chargement arrêté, il sera immédiatement expédié. pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la rue Lafayette ou à CHAS. DOANE, 40, rue Poydras.
7 déc

POUR LOUISVILLE & CINCINNATI.

Le steamer ADRIATIC, capitaine Perry, partira pour les ports ci-dessus. Pour fret ou passage s'adresser à bord, en face du haut de la rue Gravier ou à J. LANDIS & co. 14, rue Poydras.
25 nov

POUR BALTIMORE—Le beau brick A 1, DANUBE, capitaine Laue, peut prendre le fret de 250 barils. S'adresser à BEDFORD & BECK, 24, rue de la Douane.
8 déc

POUR NEW-YORK—Packet régulier de lundi, 14 courant—Ligne de New-York et de la Louisiane.—Le trois-mâts fin voilier YAZOO, cap. B. J. H. Trask, est maintenant en chargement et partira positivement comme ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face du marché aux Légumes, ou à JAMES WOODRUFF, 53, Camp.
8 déc

POUR APALACHICOLA—La belle goëlette fine voilière OLIVE, capitaine Wood, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à J. H. ASHBRIDGE, 97, rue du Camp.
7 déc

POUR BOSTON—Le trois-mâts PETERSBURG, capitaine Richard Trask, partira pour le port ci-dessus. Pour balance du fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord en face de la presse à coton d'Orléans ou à JOHN A. MERRITT, 53, rue du Camp.
6 déc

ANTILLES, MEXIQUE, &c.

POUR LA HAVANE—Le brick fin voilier DELIA, capitaine Parker, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira pour le port ci-dessus. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à J. ROBERT & Co. 3, rue des Magasins.
8 déc

POUR LA HAVANE—(Passage seulement)—La barque fine voilière MENTOR, capitaine C. Bonill, ayant toute sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour passage seulement s'adresser à bord ou à JOSE PRATS, 27, rue Toulouse.
8 déc

POUR LA HAVANE—Le brick SEA, capitaine Allen, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à bord, en face des bassins du Triangle ou à ALEXANDER & DOUGLAS, 12, rue Poydras.
13 nov

POUR LA HAVANE—Le brick fin voilier HEBER, capitaine Clark, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage pour cinq personnes, s'adresser au capitaine ou à B. GRONING & Co.
8 déc

POUR TAMPICO—La goëlette packet DORIC, capt. H. R. Rantelord, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à J. ROBERT & Co., 3, rue des Magasins.
1er déc

PORTS D'EUROPE

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier, ALBANIA, capitaine Crowell, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, et allant partir sous peu. Pour fret de 100 balles, ou passage, s'adresser à bord ou à J. H. ASHBRIDGE, 97, rue du Camp
7 déc

POUR BORDEAUX—Le navire ANNE LOUISE, capitaine Lemaitre, ayant la majeure partie de son chargement engagée, partira dans le courant de ce mois. Pour fret de 2 à 300 balles de coton et passage, s'adresser au capitaine à bord ou à VOR. BOUMAGE.
3 déc

POUR BORDEAUX.

Le navire fin voilier VAILLANT, capt. Giraud, ayant les deux tiers de son chargement engagés, partira du 20 au 25 courant. Pour reste du fret ou pour passage, s'adresser au capitaine à bord ou à F. JORDY, 118, rue Royale.
2 déc—20

A FRETER—Le brick LEONORA, capt. Sharpe, du port de 1700 barils. Pour conditions s'adresser à N. D. CHAMBERLIN, 76, rue des Magasins.

LETTRES de change sur Philadelphie, à vendre par WM. F. COMLY, 9 déc 97, rue du Camp

SUCRE de la Havane—245 caisses sucre blanc, à vendre par B. GRONING & Co. [6 déc.]

JAMBONS—12 boucauts cuisses et épaules, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co 14, rue Poydras
8 déc

BEURRE—320 barillets beurre de l'Ouest, actuellement en débarquement et à vendre par J LANDIS & Co 14, rue Poydras
8 déc

GRAISSE—200 barillets graisse fraîche de Cincinnati à vendre par JOSEPH LANDIS & Co 14, rue Poydras
8 déc

FARINE—400 barils à bord, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co. 14, rue Poydras

PLANCHES—40 milliers pieds planches sèches dans la bonne saison, en pin blanc, débarquant du brick Alcinus, à vendre par O. BEDFORD & BECK, 24, rue de la Douane

LIZ—40 tierçons en débarquement du navire General Pulaski, à vendre par O. BEDFORD & BECK, 24, rue de la Douane

TRAITES sur la Havane, à courte vue à vendre par J. ROBERT & Co. 3, rue des Magasins
8 déc

FIGUES—100 tam ours en débarquement et à vendre par J. ROBERT & Co. 3, rue des Magasins

PORC—600 barils prime mess désossé M. O. croupon et tête de cochon, à l'inspection, à vendre par MAHARD & FRERE, 38 Nlle Levée

LARD—10 boucauts lard de Cincinnati, jambons, côtes et épaules, à vendre par MAHARD & FRERE, 38, Nouvelle Levée
8 déc

GRAISSE—1000 barillets graisse en feuilles, de Cincinnati, reçus et à vendre par MAHARD & FRERE, 38, Nouvelle Levée

SUCRE DE LA HAVANE BLANC—61 caisses en débarquement et à vendre par BARRETT & LEPAGE, 66, rue du Camp.
8 déc

CAFÉ—162 sacs café Havane en débarquement et à vendre par BARRETT & LEPAGE, 66, rue du Camp.

BARILS—600 barils neufs; 30 barriques en débarquement du Clarendon, et à vendre par H. A. NOLCROSS & Co, 40, rue Gravier.
8 déc

PORC—195 barils mess, 338 barils prime et 100 barils P. O, à l'inspection et à vendre au plus grand des acheteurs par E. F. JENKINS, enc. Poydras et Magasins.
8 déc

FARINE—500 barils farine superfine, reçue et à vendre par MAHARD & FRERE, 38, Nouvelle Levée.
8 déc

WHISKEY—100 barils whiskey rectifié de Cincinnati en magasin et à vendre par MAHARD & FRERE, 38 Nouvelle Levée.
8 déc

CIGARES—100,000 cigares de la Havane en débarquement de la goëlette Hero, à vendre par J. M. CABALLERO, 32 V. Levée.
8 déc

CAFÉ—113 sacs café prime en débarquement de la goëlette Hero, à vendre par J. M. CABALLERO, 32 V. Levée.
8 déc

CIGARES—194,000 cigares de la Havane en débarquement du brick Copenhague, à vendre par J. M. CABALLERO, 32 V. Levée.
8 déc

CAFÉ—78 sacs café prime de la Havane, en débarquement du Copenhague, à vendre par J. M. CABALLERO, 32 V. Levée.
8 déc

LIQUEURS du pays—50 barils eau de vie 1re preuve imitation, 30 do 4me preuve do do, 60 barils genièvre marque de l'Ancre à vendre par FIELD & Co, 60 Bienville.
8 déc

DES avances libérales en argent seront faites sur consignations de sucre, adressées à Benj H. Field, à New York, par FIELD & Co, 60 Bienville.
8 déc

BLANC de plomb—1000 barillets manufacture de Philadelphie, à vendre par FIELD & Co, 60 Bienville.
8 déc

PORC mess du Missouri, bœuf salé en barils et 1-2 barils; choucroute salem, pommes d'hiver en barils; vinaigre en barils de 1re qualité, à vendre en gros et en détail par, chère. WM. BERGER, 19 St. Louis.
8 déc

FIL A SEINE FRANCAIS, QUALITE SUPERIEURE.—Le soussigné vient de recevoir par le navire Talahassee des fils à seine d'une qualité supérieure, qu'il offre à vendre en telle quantité que l'on voudra et aux prix les plus modérés.

On trouvera toujours aussi en son magasin, articles de chasse et de pêche, articles de billard, quincaillerie française, ornements maçonniques, &c. &c. P. LEVERRIER, 8 déc—6 102, Chartres, entre Jefferson et St. Pierre.

INDIENNE rouge, unie et imprimée,
Mousseline de laine,
brodés en couleur,
rayés
blanc,
Bombasine noire, et noir bleu,
Schalls merinos, et en co on,
Merinos en pièces,
Soie à coudre d'Italie,
Toile de coton,
reçu dernièrement, à vendre par colis, à des conditions accommodantes, par BOURRY D'IVERNOIS, 29, rue de Chartres, au 1er.
6 déc

RECEMMENT REÇU ET A VENDRE.

UNE paire de beaux chevaux fins de voiture, un cheval excellent trotteur, et cinq jolis chevaux de bavouche. Aussi une paire de belles mules. On peut examiner ces animaux aux écuries de Stevens, à l'encoignure de St. Louis et Bourbon. On les offre à vendre pour du comptant ou en échange de groceries.

JAEGER ACHTUNG!!!

DIE Mitglieder der Compag. ie sind aufgefordert sich pünktlich zur Übung [illegible] Donnerstag den 10 Dezl. abends halb nach 8 Uhr, auf dem Exercierssaale zu einer General-Versammlung einzufinden, um zu einer Wahl, der Unteroffizier, und Comité zu schreiten. N. B. Am nächsten Sonntag den 13 Dec., soll sich ein jedes Mitglied der Compagnie Morgens 9 Uhr präcise in voller Uniform, mit Gewehr auf dem Exercierplatz einfinden, um zu einem Scheibenschiessen bereit zu sein.

Auf Befehl des Capitains W. FURST.
8 déc J. C. WAGNER, Oberjaeger.

MODES ET NOUVEAUTES.

Rue Bourbon, entre St. Philippe et Ursulines.

MME. VOUX a l'honneur de prévenir les dames de la Nouvelle-Orléans, qu'elle vient de recevoir par les derniers arrivages de France, un bel assortiment de chapeaux pour dames, de toutes les formes ainsi qu'un joli choix de schalls, coiffures, bonnets pour soirées, fleurs, garnitures de bals, rubans, et un grand assortiment de habits pour enfants à des prix modérés.
7 déc—4

A. COCHRANE ET CAILLAT,
Rue Chartres, No. 64,

Reçoivent par les navires Andelle et Salem, un nouvel et grand assortiment de modes et de nouveautés, à vendre gros et en détail à des prix très modérés. L'ouverture aura lieu lundi prochain, sept du courant.

150 cartons de fleurs artificielles du plus joli choix, pour tous les couleurs, [illegible] et couleur.
Chapeaux, [illegible] pour dames, en soie, peluche et velours,
Voiles unis et brodés en tulle et en dentelle.
Echarpes do do do.
Echarpes de satin, Echarpes brodées.
Chapeaux, velours, cachemire unis et brodés.
Mazarines, tabliers, bourses en velours et en satin.
Bonnets, mouchoirs, dentelles et valenciennes.
Un très bel assortiment de soieries pour robes et pour gilets.
Schalls, Gaze, Tulle, les plus nouveaux.
Gants de peau de Suède et brodés.
Mitaines, do do do.
Robes toutes faites en mousselin et de velours.
Manches brodées, Cols, [illegible]
Pelerines brodées, [illegible]
Batiste unie et brodée, [illegible]
Bonnets du matin et de nuit, [illegible]
Corbeilles en satin, souliers et [illegible] de bals, ainsi que des enfants et poupées,
Ridicules, bourses, épingles, &c. &c. et un assortiment de tous objets convenables pour le toilette des dames.
7 déc—3

MME. VINCENT a l'honneur de prévenir les dames de la Nouvelle Orléans qu'elle vient de recevoir par les derniers arrivages de France un assortiment complet de modes d'hiver, chapeaux, gants, fourrures, &c.

L'ouverture de son magasin aura lieu mercredi, 9 courant. Elle se recommande particulièrement par son joli choix et bas prix de ses articles.

rue Bourbon, entre les rues Toulouse et St. Pierre.
7 déc—4

M. LEFEBURE a l'honneur de prévenir les dames qu'elle fera l'ouverture de ses modes lundi 7 décembre, ainsi qu'un joli choix de marchandises qu'elle a reçues par le navire Andelle.

Rue Conti, entre Chartres et Royale.
7 déc—3

MME. ADOLPHE FLUCHE, a l'honneur de prévenir les Dames de la Nouvelle-Orléans qu'elle fera l'ouverture de ses modes lundi prochain 7 décembre, et immédiatement après celle de son magasin encoignure Conti et Royale. 3 déc—3

MM. BINOCHE FRERES ont l'honneur de prévenir les dames de la Nouvelle-Orléans qu'ils ont fait l'ouverture de leur magasin jeudi dernier, le 26 novembre.
30 nov—6

MODES ET NOUVEAUTES.

Rue de Chartres, No. 38, encoignure Douane.

MADAME JONC a l'honneur de prévenir les dames de la Nouvelle-Orléans qu'elle fera l'ouverture de ses marchandises qu'elle vient de recevoir par le navire le Vaillant, lundi 30 novembre; elle espère que les dames voudront bien l'honorer de leur visite. 29 nov

MME. LACAVE & Cie.—A l'honneur d'annoncer aux Dames de la Nouvelle-Orléans, qu'elle vient d'arriver de Paris avec un assortiment de nouveautés en tout genre: telles que, cols, schals, bonnets, gazes et tuls de Lyon pour robes de bal, fleurs, coiffures de bal, rubans. En un mot, tout ce qui peut concerner la toilette des Dames. Ayant été contrariée par une longue traversée et se trouvant un grand et beau choix de chapeaux en velours et étoffes pour Dames et enfants. Elle les vendra à 40 pour 0/0 au-dessous du cours, elle ouvrira Mercredi prochain 9 courant, son magasin rue Royale, No. 164, à côté du magasin de M Ducatel. 7 déc—3

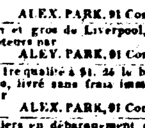

MEDOUARD CAZERES, prévient ses amis et le public, que mardi, 9 décembre, il ouvrira sa SALLE D'ARMES, rue de Chartres 112, entre Conti et St.-Louis.
7 déc—3

SEL—7000 boisseaux sel des Iles Turques en débarquement du brick Leonora, à vendre en lots au gré des acheteurs par
7 déc ALEX. PARK, 91 Commune.

SEL—500 sacs sel fin et gros de Liverpool, vendre en lots au gré des acheteurs par
7 déc ALEX. PARK, 91 Commune.

CHARBON de Canel 1re qualité à $1. 25 le baril, do Orrell do do à $1 do do, livré sans frais immédiatement après vente, à vendre par
7 déc ALEX. PARK, 91 Commune.

CIGARRES—80 milliers en débarquement du Natchez de la Havane, à vendre par O. H. MIFSEGAER, 7 déc 24, Vieille Levée.

COUVERTURES de 3 points, pour nègres—8 balles couvertures de laine supérieures, en débarquement du navire Créole, à vendre par F. JORDY, 7 déc—10 118, Royale.

PRUNES fraîches—50 caisses en poubans, reçues par le navire Créole de Bordeaux, à vendre par F. JORDY, 7 déc—10 118, Royale.

B[illegible] de Campeche—150 tonneaux à vendre par S. FERNANDEZ, 7 déc—6 102, Vieille Levée.

DES avances libérales en argent seront faites sur consignations de produits adressés à J. J. Andrews et Brothers de New-York ou à E. L. Andrews et Co. de Mobile. ANDREWS & BROTHERS 7 déc 50, Camp.

TOILE et corde d'emballage à vendre à des conditions avantageuses par ANDREWS & BROTHERS, 7 déc 50, Camp.

TRAITES sur New-York à vendre par ANDREWS & BROTHERS, 7 déc 50, Camp.

PORC pour Habitations—100 barils prime, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63, Gravier.
7 déc

HUILE de Tonneau et Savon d'huile, à vendre par THAYER & CUSHING, 7 déc 30, rue Gravier.

HUILE de Baleine, d'hyver—20 gallons garantie pure, à vendre par THAYER & CUSHING, 7 déc 30, rue Gravier.

CRANBERRIES—En barils, demi et quarts, à vendre par THAYER & CUSHING, 7 déc 30, rue Gravier.

GENIEVRE—30 barils marque de l'Ancre, à vendre par THAYER & CUSHING, 7 déc 30, rue Gravier.

LETTRES de Change sur Boston à vendre par THAYER & CUSHING, 7 déc 30, rue Gravier.

EAU DE VIE VIELLE—7 quarts à vendre par LOREILHE & VALETON, 4 déc Enc. Royale et Douane.

CAFÉ—1200 sacs café fin vert, à vendre par J. ROBERT & Co. 7 déc

RECU et à vendre par le soussigné:
200 barriques vin rouge Talance, St. Julien, St. Estèphe, Haut Brion,
1200 caisses vin rouge St-Julien, St. Estèphe, Chateau Latite, La mission, Chateau Margaux,
200 do vin blanc Haut Sauterne,
200 do vin Muscat,
100 do liqueurs assorties,
100 do fruits à l'eau de vie,
30 do cerises à l'eau de vie,
30 do carreaux,
30 do marasquin,
300 paniers anisette fine et surfine,
2000 boîtes sardines à l'huile, en boites 1/2 de boites et 1/4 boites,
100000 bouchons,
12000 cigares de la Havane, Regalias et Canones,
20 barriques vin blanc,
6 pipes genièvre de Hollande
AUGUSTE MOLIER, 55, St. Louis

FRUITS frais, venus directement de Malaga,
500 caisses raisins,
200 1/2 do raisins,
100 1/4 do prunes,
200 tambours figues,
20 jarres raisins,
400 caisses citrons,
En magasin et à vendre par DEBLANC & EASTLAND, 7 déc 42 et 43 Nelle-Levée.

CHARBON.—Le soussigné informe le public qu'il a ouvert un entrepôt de charbon dans la rue Dauphine, entre les rues du Canal et Douane, où il tiendra toujours un approvisionnement de charbon d'Orrel et d'Ecosse qu'il livrera en quantité, au gré des acheteurs à des prix aussi bas que nulle autre part.

Charbon de Cannel en bouteauts.

Les ordres laissés au bureau seront promptement exécutés.
7 déc ALEX. GOW, 29, rue Bienville.

LOUIS MUH

PREND plaisir d'informer ses amis et le public que malgré la perte de ses marchandises par le Norway, il peut leur offrir un assortiment de marchandises anglaises, consistant en plaquage, tels que chandeliers, porte-huiliers, porte-liqueur, Moucheurs, &c. et un assortiment de bijouterie attend journellement des montres anglaises et françaises, pour hommes et pour dames, ce qui formera avec ce qu'il a déjà un très bel assortiment; il peut dire que l'assortiment de Tabatières en argent, argent doré, métal rosé et fantaisie, écossaises, est le plus complet qui ait jamais été offert ici. Il prie ses amis et le public de vouloir bien lui rendre une visite au No. 91, rue de Chartres, où l'on vend à bon marché pour du comptant ou du bon papier.

Montres, pendules &c. réparées comme par le passé.

Les Marchands et les Pacotilleurs trouveront beaucoup d'objets en gros.

L. M. se charge de confectionner des cadres pour miniatures, épinglettes, bagues &c. 4 déc

LE Sieur FORGUE, qui a débuté dans ce pays dans la carrière de l'enseignement, désirerait trouver des leçons particulières en ville. Il peut offrir à la confiance des pères de famille des garanties de capacité, ent'autres le diplôme de bachelier ès-lettres obtenu de l'université de France.

S'adresser rue de Chartres, No. 65, dans le magasin.
7 déc—☞

COMPAGNIE DE LA PRESSE A COTON D'ORLEANS

Nlle. Orléans, 5 décembre 1840.

UNE assemblée des actionnaires est convoquée pour samedi le 19 décembre au bureau de Joshua Baldwin, dans la salle de la municipalité No 2, à 4 heures P. M.

Par ordre de la Direction,
7 déc JNO. NICHOLSON, Prés dent.

RECU par les derniers arrivages et à vendre par Lelièvre, encoignure Royale et Ste. Anne:
LIVRES de prières, classiques, d'arts et de sciences,
ROMANS nouveaux des meilleurs auteurs,
PAPIERS français et américains, à lettres, et autres, à des prix très modérés,
Fournitures de classes et de bureaux articles de "ambulie &c. 7 déc—6 t i J; 3, 9pa

BULBES ET OIGNONS A FLEURS.

UN bel assortiment d'oignons de Jacinthes, Narcisses, et Tulipes; Griffes des Renoncules et d'Anémones; reçus par le Salem et à vendre par LELIEVRE, encoignure Royale et Ste. Anne.

Aussi—Nouveau Jardinier de la Louisiane, arbres fruitiers et roses assortis, graines de jardinage, &c. 7 déc—6 t i J; 3 9pa

FER—En débarquement du navire Museo, de Liverpool:
1000 barres fer plat de 1 à 4 pouces,
1000 do fer rond de 5/8 à 1 1/2 pouces,
100 paquets de cercles à garnitures de galerie,
300 plaques de fer de charrue, à vendre par
6 déc PRIESTLY & BEIN, 19, Nouvelle Levée

RECU par le navire le Créole, venant de Bordeaux, et à vendre en débarquement par les soussignés:
20 demi-pipes eau-de-vie, 4e preuve, de Castillon Jr,
10 demi-barriques vin blanc vieux, Haut-Barnes,
24 caisses de 12 bouteilles vin vieux de Gruaud-Larose,
25 caisses de 24 demi-bouteilles do do,
25 caisses de 12 bouteilles vin rouge vieux de Château-Lafitte,
Caisses de 24 boites petits pois conservés,
10 de Sardines en grandes et demi-boites.
LOREILHE & VALETON,
4 déc Enc. Royale et Douane.

A VENDRE.—Plusieurs beaux ESCLAVES, de différens âges et qualités. On trouvera à faire de bons échanges. Pour de plus amples informations, s'adresser à KINN & FORTIER, 6 déc 17, Exchange-Place.

MAISON A LOUER.—Une maison en brique à un étage, située rue Royale, No. 124, entre Ursulines et Bayou. L'Agrément connu donnée immédiatement. S'adresser à HENRY TETE, 1er déc 13, rue Conti.

A LOUER, deux beaux magasins à 3 étages, situés rue de Chartres, entre les rues Toulouse et Saint-Louis.

Pour les conditions, s'adresser au Caissier de la Banque des Améliorations. 2 déc—1 m

CHAUX, briques, sable, goudron, charbon de bois, mercredi, bois de charpente, et conscrit amené en vente par les soussignés au Bassin Carondelet entre St. Claude et Tréme. [28 nov] CHAUCHON & LEROY.

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.

Mardi, 8 Décembre 1840,
La première Représentation de
UN SECRET,
Drame-vaudeville nouveau en trois actes.
PASSE MINUIT,
Vaudeville en 1 acte.
Mme. ET M. PINCHON,
Vaudeville en 1 acte.
On commencera à 6 heures 1/2.

THEATRE AMERICAIN.

Mardi, 8 décembre 1840.
REPRESENTATION DRAMATIQUE ET EQUESTRE.
Représentation de M. Sol. Smith.
WARDENS REWARD.
Rose Roquet, McMaynard.
Suivi de
LYING VALET.
Sharp, (le valet menteur), M. Smith
Kitty Pry, [illegible]
Grande entrée de 8 magnifiques chevaux.
Exercices par maître Hernandez. Principal act par M. Carrol, L'Indien fuyant par Whitlock. Grand saut périlleux par Hernandez-Spanish, par M. Whitlock. Terminé par
BULLY BULTON'S JOURNEY TO BRENTFORD.
Premières $1 00
Loges pairées ....
8 déc.

SALLE D'ORLEANS.

MERCREDI SOIR, 9 DECEMBRE,
BAL MASQUE.
Les bals continueront à avoir lieu les lundis, mercredis et samedis soirs, durant la saison.
Prix d'entrée—Cavaliers ....$2.
8 déc MITAUD.

GRANDS BALS MASQUES.

Rue St. Philippe, entre Royale et Bourbon.

LE directeur des Bals de la Salle Washington informe respectueusement ses amis et le public, que des Bals

PARES ET MASQUES

auront lieu dans ladite salle tous les LUNDIS, MERCREDIS et SAMEDIS soirs pour les personnes blanches, seulement—et pour les femmes de couleur, les MARDIS, VENDREDIS et DIMANCHES, pendant toute la saison.

La salle vient d'être peinte et décorée à neuf: de grandes additions ont été faites à l'orchestre, et toutes les danses, contredanses, quadrilles et valses, tant du Nord des Etats-Unis que de l'Europe, y seront exécutées. Le bon ordre qui est strictement observé dans cet Etablissement est propre à contribuer à le rendre plus agréable à ceux qui lui accordent leur patronage. 28 nov

MF. KROLL, a l'honneur d'informer le public, qu'il vient de recevoir ce qu'il y a de plus nouveau en quadrilles et galops; composés par Mrs Musard et Tolbecque, avec orchestre ou quintette, valses et cotillons de J. Strauss aussi à grand orchestre.

Il se propose de reprendre cet hiver, conjointement avec son frère, Mrs. Oustonnet et Miolan, les soirées particulières.

S'adresser à son domicile 132 rue du Maine, encoignure Dauphine, ou à son frère, passage de la Bourse, Bureau de M. Didion. 29 nov—14

AVIS MUSICAL.—Messrs. COBINI & LEHMAN informent le public, qu'ils ont formé une société pour l'entreprise des bals publics et privés, pour les sérénades, musique militaire, banquets, &c. Ils s'engagent à procurer tous les artistes dont on aura besoin pour bal, sérénade, &c. depuis un pianiste jusqu'à 30 instrumentistes.

S'adresser chez Mr. Lehman, rue Ste. Anne, No. 122, ou à Mr. Cobini, au Café Merle, en face de la Bourse Saint-Louis. 20 nov—3m.

AVIS.—Le soussigné a l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'ouvrir une pension FRANÇAISE, rue Chartres, No 96, entre Conti et Bienville.

Il compte sur son ancienne réputation pour mériter encore la confiance des personnes qui voudront bien la lui accorder.
5 déc—4 EMILE PETIT, gérant.

COURS DE DANSE.

MR. EUGENE, ex-professeur de danse à Paris, d'où il est récemment arrivé, a l'honneur d'offrir ses services aux pères de famille de cette cité. Sa méthode brève et simple le met à même de garantir aux personnes qui l'honoreront de leur patronage, le plus prompt succès. Il demeure rue Royale No. 51.

Références:
MM. N. BIBENT, 51, rue Royale
CHAUCHON & LEROY, vieux Bassin.
29 nov—1m

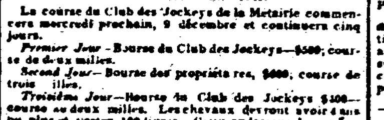

COURSE DU CLUB DES JOCKEYS DE LA METAIRIE.

Assemblée d'Automne—1840.

La course du Club des Jockeys de la Metairie commencera mercredi prochain, 9 décembre et continuera cinq jours.

Premier Jour—Bourse du Club des Jockeys—$500; course de deux milles.

Second Jour—Bourse des propriétaires, $600, course de trois milles.

Troisième Jour—Bourse du Club des Jockeys $100—course au deux milles. Les chevaux devront avoir deux ans de plus en porter 100 livres. Ceux au-dessous de cet âge le poids en proportion.

Quatrième Jour—Bourse du Club des Jockeys, $1200—Course de quatre milles.

Cinquième Jour—Bourse du Club des Jockeys, $400—Course d'un mille; les 3 meilleurs sur 5.
1er déc PETER CENAS, Sect.

JOCKEY CLUB DE LA METAIRIE.

UNE assemblée des membres du Jockey Club de la Métairie, aura lieu à la Bourse St. Charles, mardi soir à 6 1/2 heures. Les membres sont priés d'être exacts; les affaires d'une grande importance devant être prises en considération. PETER CENAS, 7 déc—2 Secrétaire.

AIME & BOULIGNY—Négociants de charbon, rue de la Course entre les rues Tchoupitoulas et Nelle Levée. Ont constamment un moyen un approvisionnement de Charbon de la mine de Pittsburg. Les ordres pouvant être laissés à l'entrepôt, ou chez Messrs Bouligny et Gaucheau, rue de la Vieille Levée no 22; chez Duvivier, Woodlief & Co., rue de Chartres no. 40; chez Alfred Moret, rue Royale no. 30, ou chez Benjamin Levy, rue de Chartres. Les ordres qui seront laissés aux endroits ci-dessus seront promptement exécutés. 6 oct

AVIS IMPORTANT—Le Dr. Ale. LION, chirurgien dentiste de la Faculté de Paris, a l'honneur d'informer le public et ses amis qu'il vient d'ouvrir son cabinet rue Royale, no. 106, entre celles St. Louis et Conti.

La solidité et la promptitude la plus grande dans l'exécution des ratteliers est assurée aux personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance; puisque les nouveaux procédés dont il est l'inventeur, lui permettent de poser dans la même séance des pièces artificielles de une jusqu'à six dents incorruptibles, dont il garantit la durée pendant dix ans

L'application par lui de la pâte cautérique qui lui a valu une mention honorable en 1837, enlève la douleur des dents et permet de les conserver en les plombant.

Consultations et opérations pour toutes les maladies de la bouche. 20 f.v

FUMIGATEUR PECTORAL
DE J. ESPICE, PHARMACIEN,
Membre du conseil central de salubrité de la Gironde.

LES effets salutaires du fumigateur, dans les maladies des voies respiratoires, sous quelque forme qu'elles se présentent, sont constatés par plusieurs années d'expérience; il est le seul médicament véritablement pectoral, parce que lui seul peut être mis en contact direct avec les organes respiratoires et sur les parties malades, comme les bronches, le larynx et la partie supérieure de la poitrine, du cœur, de l'estomac; il guérit les migraines; il est d'une efficacité remarquable dans les douleurs dentaires et il est le meilleur remède que l'on puisse employer dès les premiers périodes de la phthisie laryngée et la phthisie pulmonaire.

Le FUMIGATEUR PECTORAL a une forme de cigarettes, se fume comme elles; il se délivre par boîtes cachetées et accompagnées d'une instruction qui en indique les quantités qu'on doit fumer par jour selon l'âge et la maladie.

En réposition seul autorisé J. METGE,
28 nov— rue Royale No. 199

ACADEMIE DE DANSE.

MJ. DEVOTI a l'honneur d'informer les Dames et Messieurs de la Nlle-Orléans, qu'il ouvrira son cours de leçons de Danse dans les premiers jours de novembre prochain, au local ci-dessous indiqué.
22 oct.

AVIS—Nous désirerions trouver à placer dans une maison de commerce ou dans un magasin de détail un jeune homme qui vient d'arriver de France et qui nous est particulièrement recommandé.
3 déc—6 J. & L. GARNIER, 107 Royale.

AVIS—Une dame parfaitement recommandée, pouvant enseigner l'anglais, le français et l'espagnol, le dessin et en général toutes les branches d'une bonne éducation, désire obtenir quelques élèves parmi les familles en ville, ou dans des pensions de demoiselles.

S'adresser pour références à Mr. J. H. Raboteau, No. 4, rue Philippe, vis-à-vis la Maison d'Etat.
4 nov—30

LE soussigné s'étant retiré le 16 novembre dernier de la direction du café et pension de la rue de la Douane, no 66, annonce respectueusement MM. Thompson et Nugent comme ses successeurs, et sollicite pour eux le patronage de tous les amis de la maison.

2 décembre. EDWD. MILFORD.

Les soussignés, successeurs de M. Edwd Milford, du café et pension de la rue de la Douane no. 61, annoncent respectueusement à leurs amis et au public qu'indépendamment des autres branches de cet établissement, ils ont ajouté un salon aux hors-d'œuvre, pour les huitres et les soupers, où ils seront en mesure de servir à toute heure. Ils ne négligeront rien de ce qui sera au point de satisfaire ceux qui leur feront l'honneur de les visiter par une attention et des soins incessants obtenir la continuation du patronage dont a joui jusqu'à présent cet établissement. THOS. W. THOMPSON,
4 déc—6 RICHD. NUGENT.

BANQUE DE CARROLLTON.

Nlle-Orléans, 3 Décembre 1840.

AVIS est donné aux actionnaires qu'une élection des directeurs pour servir l'année courante aura lieu lundi, le 4 janvier prochain, entre 10 heures A. M. et 2 heures P. M. au local de la Banque.
4 déc—31 JOHN NICHOLSON, Caissier.

CHAUX, Briques, Sable, Bois de Chauffage, &c.—Constamment en vente, par le soussigné, au Bassin Carondelet. CH. GUERNARD. 27 oct.

VIEUX VERNIS—A vendre par les soussignés, une caisse peaux de vaux vernis de la marque M. L.
2 déc—6 TALAMON FRERES, 86, rue Chartres

84 SACS Café de la Havane,
500 Cigares de différentes marques, Regalias, Canones &c.
16 barils cigarites,
12 barriques de vin Médoc St. Julien et St. Estèphe,
100 caisses de vin do do,
80 petits barils vin doux de Malaga,
3 balles 50 pièces toile de Russie,
18 " 100 " de Ravens Duck,
60 services linge de table de Bearn, en magasin en vente par CUCULLU, LAPEYRE & Co.
20 nov 20, Vieille-Levée.

FRUITS DANS LEUR JUS, reçu par Salem, à vendre à des prix modérés:
40 caisses fruits assortis,
120 do liqueurs supérieure,
20 do dans des figures en porcelaine,
20 do do en crystal,
30 do flacon en crystal,
300 do cerises à l'eau-de-vie.
3 déc B. LATAPIE, 19, Vieille-Levée.

AVIS.—Une jeune dame française, pouvant enseigner les principales branches d'une bonne éducation, comme langue française, telles que la grammaire, la géographie, l'histoire, l'arithmétique &c. et aussi donner des leçons de musique et de piano, désire trouver à se placer dans une famille ou une institution.

Elle peut fournir les meilleures recommandations. S'adresser au bureau de l'Abeille. 26 nov—

SANGSUES.

RECU aujourd'hui un lot de sangsues, à vendre à un piastre un escalin et vingt cinq cents la pièce, à l'entrepôt général, rue du Quartier No. 28 entre les rues Condé et Vieille Levée. RENAUD PETITBIEN.

N. B. Les malheureux les recevront gratis, avec l'ordonnance des docteurs connus de l'établissement. 16 nov

AVIS—Détenu à la geole de St. Jean-Baptiste, un mulâtre nommé JOHN, disant appartenir à M. Sam Phillips, marchand de coton, rue de l'Esplanade, Nlle-Orléans. Le propriétaire est prié de le retirer en conformant à la loi.

Paroisse de St. Jean-Baptiste, 10 novembre 1840.
20 nov—4,3m A. LUMINAIS, shérif.

EAU DE VIE—50 barils eau de vie, en débarquement du navire le Comte de Paris, à vendre par J. P. BONNET, 8, rue Royale
4 déc

VENTES A L'ENCAN.

PAR H. J. DOMINGON.

IL sera vendu, aujourd'hui mardi, 8 décembre, à 10 heures du matin, à son magasin d'encan no. 48, rue Toulouse: Une quantité de bottes, souliers et brodequins, vêtements et le bonneterie. Conditions à la vente.

PAR R. S. SYKES.

Marchandises sèches, Habillements, Bottes, Brodequins, &c. &c.

IL sera vendu aujourd'hui mardi, le 8 courant, à 10 heures, à son magasin d'encan, rue des Magasins, No. 31: Des tissus de coton, blanchis et écrus, Jerseys forts, laines, des nankins de coton et de soie, mouchoirs, flannelles, linge de table damassé, calicots, draps noirs, bleus et bruns, satinets, pantalons, couvertures, chemises, schalls, chapeaux &c. &c. Aussi, des caisses de bottes, de brodequins, de Cassetts.

A midi—Vente de groceries et de sellerie. 8 déc

AVIS AUX CABARETIERS.
PAR ANTHONY FERNANDEZ.
Magasins rue de Chartres no. 107.

AUJOURD'HUI mardi, 8 du courant, à 4 heures de l'après-midi, sur la Levée, en face de l'hôtel de la Monnaie, et en débarquement du navire Comte de Paris, il sera vendu en petits lots, à la convenance des acheteurs:
50 barriques vin de Marseille, marque de Segond.
10 barriques Porto wine, (imitation).
Conditions—comptant.

PAR J. LEVY.

IL sera vendu sans aucune réserve, mercredi prochain, le 9 courant, à 10 heures du matin, au magasin de MM. R. Griening & Co., 74, rue des Magasins, pour le compte des consignateurs:
150,000 cigares de qualités de la Havane, de différentes marques.
Conditions—comptant. 8 déc

PAR P. A. GUILLOTTE.

IL sera vendu vendredi prochain, le 11 courant, à midi, par l'exécuteur susdit, pour compte de la succession Adelaïde Cazelar, au pare de M. Duperon, au ferry vis-à-vis la ville:

Bestes de bêtes à cornes parmi lesquelles se trouvent plusieurs excellentes vaches laitières.
Conditions—comptant. 8 déc

PAR J. B. BLACHE.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Commerce, en date du 4 décembre 1840, il sera vendu le lundi, 21 du courant, à 10 heures du matin, au no. 59, rue Conti, une quantité de marchandises assorties abandonnées à leurs créanciers par Gossip & Co.
Conditions comptant. 8 déc

PAR HEWLETT & CENAS.

Propriété foncière en état d'améliorations.

IL sera vendu jeudi, le 10 courant, à midi, à l'Arcade Banks,

UN BEAU LOT DE TERRE,

Avec les bâtisses et améliorations, situé dans la seconde municipalité, dans l'îlet borné par les rues St.-Jean, Hevia, St. Pierre et Poydras, mesurant 30 pieds de face à la rue St. Jean sur une profondeur de 85 pieds 3 pouces et 1 ligne entre lignes parallèles, mesure anglaise.

Les améliorations et bâtisses consistent en une maison presque neuve, en briques, couverte d'ardoises, ayant 5 appartements et cuisine, et une citerne dans la cour. Les banquettes sont faites. La propriété ci-dessus est à peu de distance du marché Poydras et est maintenant louée à un locataire ponctuel jusqu'au 1er novembre prochain à raison $380 par an, payables mensuellement.

Conditions—Un quart comptant et la balance, à 12, 18 et 24 mois de crédit en billets souscrits et endossés à la satisfaction du vendeur et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Ces billets, s'ils ne sont pas payés à leur échéance, porteront intérêt à raison de dix pour cent l'an jusqu'à parfait paiement, sans donner prorogation, le privilège de le rétablir le paiement.

L'acte de vente par devant W Y. Lewis, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 8 déc—3

PAR HEWLETT & CENAS.

Vente par le syndic.

IL sera vendu mardi, le 14 janvier 1841, à midi, à la Bourse de l'Arcade, rue des Magasins, sous la direction du syndic de Hagan, Niven & Co, et de Richard Hagan, en vertu de deux ordres de l'honorable cour de Commerce de la Nouvelle Orléans, les propriétés ci-dessous décrites abandonnées par les dits insolvables à leurs créanciers:

Neuf beaux lots de terre situés au faubourg Ste. Marie, 2me. municipalité, dans les îlets bornés par les rues St. Pierre, St. Jean et St. Paul, et désignés par les nos. 16, 17, 18, 21, 22, 30, 39 bis, 40 et 50, sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, le 30 janvier 1833 et déposé dans l'étude de Felix de Armas, notaire public.

Les lots nos. 16, 17, 18, 40 et 50 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Girod sur une profondeur de 110 pieds.

Le lot no. 21 mesure 28 pieds 2 pouces de face à la rue Girod, 26 pieds 6 pouces 6 lignes sur la derrière, sur une profondeur de 110 pieds et face à la rue St. Jean.

Le lot no 22 mesure 32 pieds 3 pouces 6 lignes de face à la rue St. Pierre sur une profondeur de 129 pieds 8 pouces 7 lignes sur la ligne qui le sépare des lots no. 17 à 21 inclusivement, et 128 pieds 3 pouces 6 lignes sur le côté contigu au no. 22.

Le l 4 no 26 bis mesure 29 pieds 8 pouces 4 lignes de face à la rue Girod, et 26 pieds 9 pouces 8 lignes sur le derrière, sur une profondeur de 110 pieds et face à la rue St. Jean. Le tout conformément au plan ci dessus mentionné.

Conditions—Les lots nos. 16, 17 et 18, seront vendus chacun pour un comptant jusqu'à ce que le prix de la vente soit suffisant pour payer $860, 66-100 avec intérêts à partir du 1er mars 1838 et $10 pour frais de protêt.

Les lots nos. 21 et 22—$866.38 2-3 chacun comptant, avec intérêt à partir du 29 mars 1834 sur $233 33-100, et à partir du 29 mars 1839 sur $233 33 1-3 et $10 pour frais de protêt.

Les lots no. 26 seront vendus pour une somme suffisante pour payer $666, 66 avec intérêt à partir du 1er mars 1838 et $10 pour frais de protêt.

Le lot no. 26 bis pour une somme suffisante pour payer $565 56-100 avec intérêt sur $277 77 1-3 du 29 mars 1838 et intérêt sur $277 77 1-3 du 29 mars 1830 et $10 de frais de protêt.

Les lots nos 49 à 50 seront vendus chacun pour une somme suffisante pour payer $444 44-100 avec intérêt à partir du 31 mars 1830 et $10 de frais de protêt. Et la balance au delà du paiement comptant pour chacun des lots ci-dessus mentionnés, sera payable à 1 et 2 ans, en billets souscrits et endossés à la satisfaction du syndic et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
8 déc—9,10,19, et 29 d. 11 et 12 jan.

Rum—Rum.

PAR J. A. BEARD & FERNET.

IL sera vendu mercredi soir, le 9 courant, à 4 1/2 heures, sur la Levée, à l'extrémité de la rue de la Commune:
200 barils rum de Barataria, 1ère. preuve. Conditions à la vente. 8 déc

VENTE PAR COLIS DE MARCHANDISES SECHES DE BOTTES, SOULIER ET BRODEQUINS.
PAR VINCENT ET DE F RIET.

IL sera vendu, jeudi prochain, le 10 courant, à 10 heures, à leur salle d'encan rue de Chartres, No. 146, une quantité de marchandises sèches, pour la saison, consistant en schalls de 7 4 de mousseline, calicos, indiennes, chalies de Mérinos, gros de Naples, soieries, bonneteries &c.

Aussi:—

Cinquante caisses bottes, souliers et brodequins.
Conditions à la vente. 8 déc

Vente positive et sans réserve d'immeubles.

PAR J. A. BEARD & FERNET.

IL sera vendu samedi le 19 courant, à midi, à l'Arcade Banks, sans réserve.

Ce beau lot de terre formant l'encoignure des rues des Religieuses et de la Course, 2ème. municipalité, mesurant 60 pieds de face à la rue des Religieuses sur 120 pieds de profondeur et face à la rue de la Course; les banquettes devant sont faites.

Cette vente devant être d'un intérêt très positive.

Conditions—$200 comptant, et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction des vendeurs et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente par devant Lucien Herman, notaire public, aux frais de l'acheteur. 8 déc

PAR HEWLETT & CENAS.

IL sera vendu, Jeudi, le 10 courant, à midi, à la Bourse de l'Arcade:

Deux beaux lots de terre situés dans la seconde municipalité dans l'îlet borné par les rues du Camp, des Magasins, Girod et Julia; désignés par les nos. 1 et 2, et mesurant chacun 31 pieds 3 pouces 8 lignes de face à la rue du Camp, sur une profondeur de 170 pieds 8 lignes entre lignes parallèles.

La propriété ci-dessus est située dans la partie la plus florissante de la seconde Municipalité, dans l'îlet de l'église St. Patrick, et immédiatement en face de Havre aux 8 quare; sur lequel sont plusieurs belles maisons de résidence, qui augmentent la valeur de la propriété ci-dessus décrite.

Conditions—Un quart comptant, la balance à 12, 18 et 24 mois en billets portant hypothèque spéciale, souscrites à l'ordre de l'acheteur et endossés à la satisfaction des vendeurs, portant 8 p. c. d'intérêt. Et si les dits billets ne sont pas payés à leur échéance ils porteront intérêt, à partir de cette époque, à raison de dix pour cent par an jusqu'à parfait paiement. 9 déc

VENTE A CREDIT DE MARCHANDISES SECHES, D'HABILLEMENTS, DE BOTTES, DE SOULIERS, DE BRODEQUINS, & PAR COLIS.

LES soussignés offriront en vente, à l'encan, à leur magasin d'entrepôt, rue des Magasins no. 134, lundi, le 21, mardi le 22 et mercredi le 23 décembre prochain à 10 heures A. M. Un assortiment considérable de marchandises sèches, d'habillements de la saison, de bottes, souliers, brodequins, &c, &c, le tout reçu en consignation directe des manufacturiers.

Conditions, à la vente.

ISAAC BRIDGE, 134. Magasins.
R. S. SYKES, Encanteur.
27, 28, 30 nov—4, 9, 10, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23 déc.

PAR L. A. GARIDEL.

JEUDI 17 décembre courant, il sera vendu à midi, à la Bourse St. Louis,

Vingt-deux lots de terre situés à Longueville, près du Canal Barataria, dans la paroisse de Lafourche Intérieur désignés par les nos. 1, 2, 3, 4, 5, 67, 6, 9, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 70, 71, 72, 73, 74 et 75, conformément à une copie réduite du plan original en date du 26 décembre 1836 par Allou d'Hémécourt.

Conditions—6 et 12 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction des vendeurs et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Une habitation située dans la paroisse Jefferson, rive droite du Mississipi à environ six milles au dessus de cette ville, ayant deux arpents deux tiers de face au dit fleuve sur quatre-vingt arpents de profondeur et plus si la trouve (les lignes ouvrant) ensemble toutes les améliorations, les constructions et le canal qui y trouvent, ainsi que tous les droits qui en dépendent. La dite habitation appartenait autre fois à M. F. J. E. Dugué Livaudais.

Conditions—L'acquéreur assumera le paiement de $7,500 sept mille cinq cent piastres dues à la banque de l'Union; la balance du prix à un et deux ans de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeurs et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés par L. P. Labarre not. pub. aux frais des acquéreurs. 2 déc—14

PORC—200 caisses convenables pour le marché de la Havane à vendre par ADAMS HARTWELL & Co,
7 déc 36, Poydras.

JAMBONS enveloppés, plats côtés et épaules à vendre par ADAMS HARTWELL & Co.
7 déc 36, Poydras.

PORC—300 barils, mess prime et inférieur à vendre par ADAMS HARTWELL & Co,
7 déc 36, Poydras.

GRAISSE—600 barillets nouvelle graisse à vendre par ADAMS HARTWELL & Co,
7 déc 36, Poydras.

BOEUF—200 barils mess et prime à vendre par ADAMS HARTWELL & Co.
7 déc 36, Poydras.

SON—6 5 sacs de Cincinnati à vendre par ADAMS HARTWELL & Co,
7 déc 36, Poydras.

TISSUS du Pays—40 caisses étoffes blanchies de Manchester qualité et 60 balles toile à chemises et à drap 3/4 et 4/4 à vendre par W. C TOMPKINS & Co,
7 déc 40, rue Gravier

INDIENNES—Quelques caisses indiennes de fantaisie, à vendre par W. C TOMPKINS & Co,
7 déc 40, rue Gravier.

SATINETS—4 caisses satinets gris et bleu, à vendre par W C TOMPKINS & Co,
7 déc 40, rue Gravier.

TOILE A VOILES—Un assortiment complet de toiles à voile de Russie et de coton, constamment à vendre par WOOD & SIMMONS,
7 déc 90, rue des Magasins.

CHARBON—40 barriques charbon de Schuylkill, à vendre par WOOD & SIMMONS,
4 déc 90, rue des Magasins.

TOILE d'Emballage—200 pièces de 1e manufacture de Briggs, à vendre par WOOD & SIMMONS,
8 déc 90, rue des Magasins.

67 Colis de Bottes, Souliers etc. reçus par l'Oneco, à vendre par FROST & Co,
8 déc 6, rue de la Douane.

CRAYONS A DESSINS—Reçu par les soussignés, un bel assortiment de crayons à dessin, de Reeves & Son, London, supérieure: crayons de bureau, de Wolfe, crayons d'Artistes dans des boites en cuir, crayons dits Crete Lewis, très-fins; quelques-uns en bois, et tous les articles nécessaires à un dessinateur, à vendre par DAVID FELT & Co,
8 déc No. 34, rue de Chartres.

EAU DE VIE de Cognac:
15 demi pipes, 4e. preuve, J. J. Dupuy;
10 do Vieille qualité supérieure;
à pipes do do;
en débarquement du navire Créole, et à vendre par J. ALBERT, 24, rue St. Louis.
3 déc

TRAITES sur la Havane, à vendre par CUCULLU, LAPEYRE & Co.
26 nov 20, Vieille-Levée.

CUCULLU, LAPEYRE, & Co. ont transporté leurs magasins dans la rue de la Vieille-Levée, No. 20, entre les rues de la Douane et Bienville. 16 nov

EN débarquement du navire Salem, venant du Havre et à vendre par le soussigné:
40 caisses vin de Champagne, [illegible] DUBOSCK.
AUGUSTE MOLIER,
7 déc 55, rue St. Louis.

RECU et à vendre par le soussigné:
8 caisses Fusil de Chasse et Pistolets.
AUGUSTE MOLIER,
7 déc 55, rue St. Louis.

PAR J. A. BEARD.

IL sera vendu mardi 8 déc. [illegible] à l'Arcade [illegible] du [illegible] de la Levée, [illegible] Conti et Bienville, par ordre de la Chambre d'Assurance:
Une quantité de fer, [illegible]
Conditions Comptant. 7 déc

PAR J. A. BEARD.

IL sera vendu mardi, 8 déc, courant, à midi, au no. [illegible] [illegible]
[illegible]
[illegible]

PAR J. A. BEARD & FERNET.

IL sera vendu mardi [illegible] le 9 courant, à 11 heures [illegible]
[illegible] de cordes, dimensions assorties,
[illegible] Porto, London Dock,
de Madère old Newton Gordon,
[illegible] rouge de table.
C. M. Jones vs. Geoghegan. 7 déc

PAR J. A. BEARD & FERNET.

IL sera vendu vendredi, le 18 courant, à 10 heures, dans la [illegible] Rousseau No. 18, près de la rue du Canal, en vertu d'un ordre de Charles Watts, juge de la Cour de Commerce.

Tous les meubles, verreries, services d'argent et plaques, de table, vins, liqueurs &c. &c. saisis dans le procès ci-dessus.

Conditions comptant. 7 déc

Aussi, les coussins et marchandises de linge [illegible].

PAR H. J. DOMINGON.

IL sera vendu mardi prochain, le 8, à 10 heures A. M., à son magasin d'encan, No. 42 rue Toulouse:
Draps et casimirs assortis, superfins,
Habits, Redingotes, Pantalons, gilets, confectionnés dans le dernier goût, parmi lesquels [illegible]
Soie à coudre de toutes les couleurs,
Chaussures d'hommes et de femmes.
Conditions à la vente. 5 déc—6

Isaac Hart & Co. contre leurs créanciers.

PAR J. A. BEARD.

IL sera vendu mardi à l'encan, [illegible] à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, [illegible] suivantes, abandonnées par [illegible] créanciers, savoir:

La moitié indivise de l'îlet no. 160, marqué B. sur un plan déposé en l'étude de E. Barnett, mesurant 300 pieds de face à la rue Troisième, sur 126 de profondeur et face à la rue St. Andrew, et St. David, et 300 pieds sur la ligne de division de l'autre moitié de l'îlet marqué A, situé au faubourg Lavaudais.

Conditions—Moitié comptant et le reste à 6 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Acte de vente par devant E. Barnett, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 7 déc—☞

VENTE DU STEAMER AUGUSTA.

J. B. Wood contre J. Jeffries.

PAR J. A. BEARD.

De la société de J. A. Beard et Fernet, encanteurs.

IL sera vendu à l'encan, vendredi le 11 décembre 1840, à l'Arcade Banks, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour, dans le cas de la Cour de Commerce de la Nouvelle-Orléans en date du 2 novembre 1840:

Le beau steamer Augusta, avec ses apparaux, sa machinerie, ses instruments de bord &c.

Conditions—1/3 comptant, le balance à 6 et 12 mois de crédit en billets, acceptés à la satisfaction des vendeurs, et portant hypothèque, et portant 6 p. c. d'intérêt.

Aussi un H. bassements à la mode.

PAR J. A. BEARD & FERNET.

IL sera vendu mardi le 10 décembre, à 10 heures, au no. [illegible], rue de la Commune, [illegible] complet du magasin d'habillements, abandonnés par M. W. M. Whitlock, [illegible] un fonds complet [illegible] habillements à la mode [illegible] saison.

Conditions, comptant—Il sera aussi [illegible]

PAR J. A. BEARD

[illegible] des propriétés foncières de grande valeur.

[illegible] de l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans, rendu dans l'affaire [illegible] créanciers et à la demande [illegible] ci-dessous [illegible] vendu le Mardi 8 Décembre prochain, [illegible] à la Bourse St. [illegible] de la Nouvelle-Orléans, les propriétés [illegible]

I. LE LOT No. 24, d'après un plan [illegible] par Mr. Benjamin Buisson, arpenteur, [illegible] 1830, [illegible] en l'étude de Felix [illegible] des sections No. 22 [illegible] sections de terre [illegible] [illegible] "Orleans" [illegible] appartenant [illegible] ship No. 12 au Range N [illegible] 69 100 acres plus ou moins [illegible] acte [illegible] F. Grima, [illegible]

Conditions comptant.

II. SIX LOTS DE TERRE avec améliorations, droits et privilèges, dans le faubourg Ste. Marie, au-dessus de [illegible] désignés par les Nos. 1, 2, 3, 4, 5 et 6 sur un plan par Charles F. Zimpel, le 8 avril 1835, déposé en l'étude de W. Christy, notaire. Le lot No. 1 formant l'encoignure des rues du Camp et Delord, a 23 pieds 9 pouces 6 lignes face à la rue du Camp, sur une profondeur de 116 pieds 10 pouces et 5 lignes. Les lots Nos 2 3 4 5 et 6 ont ensemble 116 pieds de face à la rue du Camp, avec un total de 116 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine. Ces lots ou terrains sont bornés à l'arrière par un corridor ou allée de 11 pieds de large, qui doit rester ouvert pour l'usage commun des propriétaires des terrains y avoisinants.

Conditions—La somme de $6763 88 avec les intérêts à cinq pour cent du 24 juin 1839 jusqu'au jour de la vente et $7 frais de protêt au crédit de six, douze, dix-huit et vingt-quatre mois, portant intérêt à cinq pour cent; de la somme de $6000 comptant, et la balance à un, deux et trois ans.

III. QUATRE CERTAINS LOTS DE TERRAINS avec bâtisses et améliorations &c. situés dans le faubourg Ste. Marie en cette ville et désignés par les Nos. 9, 10, 11 et 12, sur un plan dressé par Chs. F. Zimpel, député arpenteur général, du 8 avril 1835, lequel est annexé à un acte passé le même jour en l'étude de Wm. Christy, notaire en cette ville; lesdits lots sont contigus et ont chacun 21 pieds 3 pouces et 6 lignes, face à la rue Delord. Les Nos. 9 et 10 ayant une profondeur de 129 pieds 6 pouces 4 lignes, et les lots 11 et 12 ayant une profondeur de 119 pieds 2 pouces et 4 lignes, chacun entre lignes parallèles, mesure américaine; ces terrains seront vendus séparément aux conditions suivantes:

A 6, 12, 18, 24 et 30 mois de crédit.

IV. La moitié indivise de

1° DE 21 LOTS DE TERRE numérotés depuis 2 jusqu'à 22 inclusivement dans le faubourg Washington en bas de cette ville, ci-devant connu sous le nom de bourg Clouet, dans l'îlet No. 20. Les lots depuis le No. 2 jusqu'au No. 11 inclusivement, ayant chacun 31 pieds de face à la rue Clouet, sur une profondeur de 117 pieds 10 pouces 6 lignes, le No. 11 formant l'encoignure de la rue Girod, et les lots depuis le No. 12 jusqu'au No. 22 inclusivement, ayant chacun 31 pieds de face à la rue Feliciana, sur une profondeur de 117 pieds 10 pouces 6 lignes, le No. 12 formant l'encoignure de la rue Girod, et le No. 22 formant l'encoignure de la rue Urquhart, et

2° 21 LOTS DE TERRE numérotés depuis 2 jusqu'à 22 inclusivement dans l'îlet No. 21. Les lots depuis le No. 2 jusqu'au No. 11 inclusivement, ayant chacun 21 pieds de face à la rue Clouet, sur 117 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur, le No. 11 formant l'encoignure de la rue St. Jean Baptiste, et les lots depuis le No. 12 jusqu'au No. 22 inclusivement, ayant chacun 31 pieds de face à la rue Feliciana, sur une profondeur de 117 pieds 10 pouces 6 lignes, le No. 12 formant l'encoignure de la rue St. Jean Baptiste, et le No. 22 formant l'encoignure de la rue Girod, comme le tout appert d'un plan dressé par L. G. Pilié, député arpenteur de la ville, le 17 mai 1833, et déposé en l'étude de C. Pollock, notaire.

Conditions—Un, deux et trois ans.

V. Tous les droits, titres et intérêts du dit Martin Gordon Jr. et du dit syndic et des dits créanciers, en vertu de la dite cession, à toute cette portion de terre située dans le faubourg Annonciation, aux rues de cette ville, dans l'îlet borné par les rues des Magasins, Orange, Constance et Lacourse désignée par le No. 4, dans l'îlet No. 48 d'après un plan ou plusieurs lots de terre appartenant à James Armor, lequel est déposé en l'étude de Wm. Christy, laquelle portion de terre mesurant (mesure américaine) 27 pieds face à la rue des Magasins, sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles, avec ses privilèges et dépendances.

Conditions—Un sixième comptant et la balance à un, deux et trois ans.

VI. CERTAINS LOTS DE TERRE situés dans la paroisse de Jefferson, et dans le faubourg Plaisance, désignés sur un plan dressé par Benjamin Buisson, arpenteur, en date du 26 avril 1836, et déposé en l'étude de F. Grima, notaire, comme étant les lots A, B, C, D, E, F, G, H, J, K, L, M, N, O, P, Q, R.

Les terrains A à H inclusivement faisant face à la rue de la Levée et courent au Nord-ouest, mesurent sur la rue de la Levée 26.6 pieds 6 pouces plus ou moins, bornés au-dessus par le faubourg Plaisance et sur la limite inférieure par la rue Plaisance.

Les terrains J, K, L, M, N, O, P, Q, R, contigus et courant presqu'au Mississipi, ayant une face de 286 pieds 8 pouces plus ou moins sur la rue de la Levée, et sont bornés au-dessus par la rue Plaisance, sur la ligne d'en bas par la ligne supérieure du faubourg Livaudais.

Conditions—Un sixième comptant et la balance à un, deux et trois ans.

VII. Tous les titres, droits et intérêts du dit Martin Gordon junior, et du dit syndic et des dits créanciers en vertu de la dite cession, sur les dits lots, susdits situés dans le faubourg de Jefferson, faubourg Lafayette, avec les améliorations, privilèges, &c.

1° UN TERRAIN désigné par le No. 1 sur un plan fait par C. F. Zimpel, daté le 29 mars 1835, mesurant 390 pieds 7 pouces et 3 lignes de face sur une Projetée, 4775 pieds 7 pouces 6 lignes sur la ligne qui le sépare du faubourg des Religieuses 4767 pieds 3 pouces 2 lignes sur la ligne qui le sépare du terrain No. 11, 112 pieds 8 pouces sur la ligne de derrière qui le sépare de la propriété de William Cecil.

2° UN AUTRE TERRAIN dans le même faubourg désigné par le No 11 sur un plan dressé par Benjamin Buisson, daté du 6 février 1835, et annexé à un acte passé par devant Grima, notaire public, le 4 février 1835.

3 Lequel lot mesure 197 pieds 3 pouces face sur une rue projetée, 4790 pieds 11 pouces sur la limite du faubourg Lafayette-Livaudais, 4733 pieds 4 pouces sur la ligne qui le sépare du terrain No. 12, et 53 pieds 4 pouces [illegible]

3° UN AUTRE TERRAIN aussi dans le même faubourg désigné par le No. 12 sur le plan fait par Benjamin Buisson, mesurant 197 pieds 3 pouces face à une rue projetée, 4733 pieds 4 pouces sur la ligne qui le sépare du terrain No. 11, 4767 pieds 3 pouces sur le côté opposé et marqué B d'un 53 pieds 4 pouges face sur la limite postérieure. Le tout mesure américaine.

Conditions—Un sixième comptant et la balance à 1, 2, et 3 ans de crédit.

Pour le prix des dites ventes faites sur crédit, l'acquéreur devra donner des billets endossés à la satisfaction du syndic et portant hypothèque sur la propriété vendue.

Les actes de vente seront passés par devant Lucien Hermann, notaire, aux frais des acquéreurs.
30 oct—

LE soussigné a l'honneur de prévenir ses amis et le public que Lundi 16 du courant, il ouvrira de nouveau pour son compte le restaurant de la Salle d'Orléans, où il espère obtenir la continuation de leur patronage; en leur promettant de faire tous ses efforts pour leur satisfaction.

Les prix seront très modérés. J. BOUDRO.
12 nov—15

BOMBAZINES françaises et anglaises noires qualité supérieure 4 caisses à vendre par BOURRY D'IVERNOIS.
14 nov

QUINZE CENTS caisses vin de St. Estèphe, Médoc, Chateau-Margaux, [illegible] à vendre par JOHN T. LAGUERENNE & Co.
1er déc 33, rue Natchez.